



Déclaration préalable CSA RPN du 16.03.2023

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Chers collègues,

Le 1er Comité Social d'Administration connaît un ordre du jour simplifié, certes, mais tout de même très chargé.

Le calendrier de réformes semble imposer une urgence qui met à mal notre modèle de dialogue social.

Les délais de convocation ou de réponse sur des sujets appelant à une nécessaire réflexion, à de la projection, ne nous permettent pas cette sérénité primordiale dans notre rôle de représentant des personnels.

D'ailleurs à ce titre, en parlant de représentation, afin que ce soit inscrit au PV et dans cette déclaration, **la première organisation syndicale de ce comité**, à savoir celle qui a obtenu le plus de suffrages exprimés en sa faveur, **est bel et bien UNITÉ SGP POLICE-FO**, au travers ses 42425 voix.

Le Bloc étant une candidature de liste commune, je vous laisse à l'article 45 du Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'état qui stipule que :

Lorsqu'une candidature commune de liste ou de sigle a été établie par des organisations syndicales, la répartition entre elles des suffrages exprimés se fait sur la base indiquée et rendue publique par les organisations syndicales concernées lors du dépôt de leur candidature. A défaut d'indication, la répartition des suffrages se fait à

1/5



16.03.2023



www.unitesgppolice.com



Déclaration préalable CSA RPN du 16.03.2023 (suite)

part égale entre les organisations concernées. Cette répartition est mentionnée sur les candidatures affichées dans les sections de vote.

Voilà donc pour le décor et notre poids au sein de ce Comité de Réseau, certes il y a la liste commune, enfin un attelage de circonstances avec des organisations syndicales dont on ne sait plus ce qu'elles pèsent réellement, dont le flou entretenu est finalement bien arrangeant...

Car oui, en application de ces clefs de répartition, et de cet article 45, UNITÉ SGP POLICE-FO est le syndicat majoritaire, ici et dans 83 autres instances sur les 144 que compte la Police Nationale.

Après avoir demandé à plusieurs reprises la déclinaison des résultats des élections professionnelles du périmètre Police sous le même format que la diffusion faite par la DGAFP pour les différents ministères, nous avons bien compris que cela n'arrangeait pas le « BLOC » et, étrangement, notre demande reste sans retour sauf à observer quelques écarquillements d'œil ou un peu de gêne de la part de nos différents interlocuteurs.

Que dire aussi du « pastillage », véritable entourloupe qui ne permet pas, malgré la modernité du processus, de définir les catégories d'agent qui ont voté dans les différents scrutins. On nous garantissait plus de 1000 pastilles et aujourd'hui, un comble, nous sommes aveugles sur le CSA MI et malheureusement dans bien d'autres périmètres.

C'est simplement scandaleux !

D'ailleurs, UNITÉ SGP POLICE formule une demande assez claire, peut on nous fournir les termes du contrat passé avec le prestataire Néovote ?

Cela nous permettrait enfin de savoir à quel moment la décision de ne pas fournir ce qui nous avait été annoncé a été prise.



16.03.2023



2/5

www.unitesgppolice.com



Déclaration préalable CSA RPN du 16.03.2023 (suite)

Pour finir sur ce point, même si c'est dans 4 ans, nous garderons la mémoire et exigeons ce contrat afin de ne pas être pris de nouveau à défaut sur cette problématique par manque de transparence, de compétence, voire peut-être d'honnêteté.

Abordons maintenant quelques sujets d'actualité notamment celui des retraites.

En ce moment même, à l'assemblée nationale, se déroule un moment crucial, très politique, sur fond de crise potentielle des institutions.

UNITÉ SGP POLICE-FO réitère son opposition au projet de réforme :

- tant il vient confirmer pour les actifs ou super actifs, la perte de la valeur de notre bonification d'annuité, suite à l'empilement des différentes réformes et avec l'accélération de la loi Touraine,
- tant il fait naître une inquiétude sur les fins de carrière actives ou super actives
- tant il impacte pleinement les personnels administratifs, techniques et scientifiques qui suivant leur poste, je pense par exemple aux agents techniques en CRS, auront bien du mal à travailler 2 ans de plus étant donné la pénibilité de leur mission.

Autre point d'actualité qui concerne la gestion des grands événements à venir, la coupe du monde de Rugby et les Jeux olympiques, et leur impact sur les plans de congés prévisionnels.

La note DGPN du 21 février 2023 rappelle la possibilité aux différentes directions de déroger un temps donné au 75% de présence en montant à 80% si besoin.

Nous formulons donc un vœu pieux en espérant que cette possibilité ne sera pas appliquée de manière dogmatique par certains chefs de service et que même si ils ne s'écrivent pas, le bon sens et le discernement primeront. Pour se faire il suffirait déjà de faire des projections à 75% pour les différents services, ce qui se traduit déjà

3/5



16.03.2023



www.unitesgppolice.com



Déclaration préalable CSA RPN du 16.03.2023 (suite)

par un mode dégradé pour les personnels. Il faudra aller au-delà qu'en cas de réelle nécessité et nous nous réservons bien sur le droit de saisir les différentes centrales en cas d'abus avérés afin de préserver le droit à congés des personnels. Enfin, ces situations vont immanquablement participer à générer du stock de congés et repos, comment anticipe-t-on cela ?

Nos discussions techniques en cours sur le suivi post-protocole méritent qu'on en dise quelques mots également.

En effet si on peut se satisfaire de l'écoute des équipes de la DRCPN, quelques sujets sont sources d'inquiétude voire d'insatisfaction.

De la même manière, puisque le protocole prévoit une mesure contraignante quant à la mobilité des agents et au-delà de ce qui nous anime sur ce sujet propre, il nous paraît important que nous soyons destinataires de l'ensemble des mouvements des personnels, de tous les personnels, article 25 compris.

Insatisfaction pour ce qui est de l'arrêté pour la nouvelle cartographie SUEP et la promotion des agents sur ces nouveaux postes. En effet, nous attendions peut-être sa parution l'année dernière espérant faire profiter de ce nouveau dispositif nos collègues d'île de France. Aujourd'hui il nous est affirmé via la DGAFP, que pour ces nouveaux postes SUEP, les fonctionnaires ne pourront profiter d'un avancement dans ces secteurs qu'au 1er janvier 2025.

Nous nous étions basés sur ce que l'administration nous communiquait pour informer nos délégués et nos mandants, cela pose quand même une sérieuse question de crédit si ce qui nous est dit en octobre 2022 n'est plus vrai en mars 2023.

Cela vaut aussi pour la résorption des viviers d'avancement, là aussi si au départ des discussions, il n'y avait aucune ambiguïté sur la mise en œuvre de cet engagement, il s'avère que pour le dernier avancement brigadier, RAEP SUEP, ou chefUVéistes notamment, les choses sont moins évidentes.

4/5



16.03.2023



www.unitesgppolice.com



Déclaration préalable CSA RPN du 16.03.2023 (suite)

La volonté est bien affichée de la part de l'administration de tendre vers l'objectif initialement posé mais vous pouvez bien comprendre que cela n'est pas de nature à nous permettre de rassurer nos collègues, surtout fort de ce que je viens de dire quant aux nouveaux SUEP.

Même si UNITE SGP POLICE-FO se satisfait des travaux sur la réforme du CEA car il faut aussi reconnaître lorsque cela avance bien.

Pour autant, si je résume notre situation post-protocole sans être exhaustif :

- une PRE pour les FTSI avec des dizaines d'oubliés
- une prime VP pour laquelle nous n'avons pas eu encore la moindre discussion
- des nouveaux SUEP mais pas avant 2025
- une résorption des viviers incertaine pour l'avancement 2023

Un simple sentiment et surtout une expression claire, pour UNITE SGP POLICE-FO, nos collègues impactés par les contreparties du protocole ne doivent pas être perdants/perdants, si celles-ci se faisaient au détriment d'avancées prévues mais n'arrivant pas.

La délégation UNITE SGP POLICE FO

